

DELIBERATION DU BUREAU

N°2019-12/45B

Objet : ACQUISITION PAR VOIE D'ÉCHANGE DES PARCELLES AN 140, AN 441 et AN 444 SUR LA COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN.

L'an deux mille dix-neuf, le 04 décembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30, à la salle Marcel Oms à Alénya, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	12	Vote	Pour :	10
En exercice :	12		Contre :	-
Présents :	10		Abstention :	-

Présents : Marcel AMOUROUX, Frédéric BERLIAT, Jeannine BLANC-MARY, Thierry DEL POSO, Jacques FIGUERAS, Adel M'ZOURI, Jean-André MAGDALOU, Pierre ROGE, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés : Georges BRETONES, Louis SALA.
Secrétaire de séance : Jean-André MAGDALOU

Date de convocation : 27 novembre 2019

Le Président expose à l'assemblée,

Dans le cadre du projet de contournement de Saint-Cyprien nord par le prolongement de la voie des Massardes, comprenant une voirie à double sens (avec voie douce, pluvial et réseaux divers) la Communauté de Communes Sud Roussillon s'est rapprochée de Monsieur Serrat, propriétaire de la parcelle cadastrée AN 140 lieudit Les Parets, afin d'acquérir tout ou partie de sa propriété utilisée actuellement pour la production et la vente de kiwis.

Le service de France Domaines a émis un avis en date du 7 octobre 2019 pour un montant de 3 euros/m², soit 15 210,00 euros pour 5 070 m².

Ce propriétaire désirent poursuivre son activité agricole et ayant donné l'accord pour échanger tout ou partie de son terrain avec un terrain mitoyen, il est donc proposé de procéder à un échange de tout ou partie de la parcelle cadastrée AN 140 en contrepartie d'un nombre de mètres carrés identique sur les parcelles cadastrées AN 441 et AN 444 (d'une superficie totale de 5 182 m²).

EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **DECIDE** d'acquérir par voie d'échange tout ou partie de la parcelle cadastrée AN 140 en contrepartie d'un nombre de mètres carrés identique sur les parcelles cadastrées AN 441 et AN 444 ;

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer l'acte notarié à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20191204-2019-12-45B-DE
Date de télétransmission : 06/12/2019
Date de réception préfecture : 06/12/2019



Préfecture des
Pyrénées-Orientales

6750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél. 04 68 37 32 89 - Fax : 04 68 37 32 89
sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114